

A VOTRE DEPART

REVENEZ HEUREUX !!!

RETURN WITH A SMILE ON YOUR FACE !!!

DES ETOILES PLEIN LES YEUX !!

WITH STARS IN YOUR EYES !!

THANK YOU !!

Quelques consignes avant votre départ :

La location devra être laissée en état de propreté irréprochable, mobilier en place, couvertures et couettes pliées correctement en pied de lit, alèses, couvertures et couettes en parfait état de propreté, poubelles vides, vaisselle propre et rangée.

Après l'état des lieux fait par le propriétaire ou son représentant, si aucune détérioration n'est constatée, mention sera faite sur l'état des lieux de sortie, le chèque de caution sera retourné dans un délai de 35 jours suivant votre départ.

En cas de détériorations, manquants, casses, chalet en désordre ou pas propre une déduction de la caution est faite avec mention sur l'état des lieux de sortie.

En cas de dégâts de matériel ou de non-respect du contrat, il sera procédé par le propriétaire ou son représentant pour pallier aux frais de remplacement ou de remise en ordre à l'encaissement partiel ou total de la caution prévue

pour la détérioration du matériel et du mobilier, idem pour les éventuels frais de ménage et de remise en état de propreté des literies.

Les tarifications des remplacements ou des nettoyages sont déclinées dans le contrat de location et ses avenants, lors de l'état des lieux d'entrée et sont affichés dans les locations.

Idem pour des chalets ou appartements en désordre, mals ou pas nettoyés. Des tarifications sont appliquées, celles-ci sont déclinées dans le contrat de location et ses avenants.

Les compteurs EDF ont été relevés avec vous s'il s'agit d'un état des lieux contradictoire .Ceux-ci seront relevés avec vous à la sortie. Pour les chalets

et appartements équipés en jacuzzi , le relevé d'eau est effectué de la même façon ou en forfait suivant les contrats.

En cas de départ anticipé du client, l'état des lieux de sortie n'a pu être fait par le gestionnaire, celui-ci procède alors lui-même à l'état des lieux et au relevé des compteurs.

Un compte-rendu vous sera fait sur l'état des lieux de sortie et le cas échéant une régularisation sera demandée et chiffrée en cas de casse, détériorations, manquants ou location laissée sale. Il vous sera demandé de régler la consommation edf et autres prestations si celles-ci sont dûes.

La caution est retournée dans un délai variable de 35 jours , dès que les sommes dûes sont réglées.

Lorsque l'état des lieux de sortie contradictoire a fait apparaître un litige, celui-ci est souvent réglé au départ du client.

Si le litige est plus conséquent, un chiffrage est fait par Neige et Soleil/Les Sybelles Locations ou un devis est effectué. La régularisation est réalisée par le client par retour de courrier. Si le litige est plus conséquent, il sera fait une déclaration de sinistre auprès de votre assureur.

Nous comptons sur vous pour laisser la location en parfait état de rangement et de propreté, il est

tellement plus agréable de profiter d'un lieu propre, qui sent bon..., on se sent ainsi tout de suite chez soi pour passer des vacances agréables.

Suivant les stations et les locations, les clients qui reviennent pour un autre séjour ou qui parraine un nouveau client pour un séjour différent bénéficie d'une remise.